



DEPARTEMENT D'ORGANISATION SPORTIVE

PV N° : 15 SEANCE du 28-02-2024

Membres Présents.

-BOUZIR ALI

Ordre du jour :

- ✓ **Examen du courrier**
- ✓ **Rectificatif**
- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

EXAMEN DU COURRIER :

- **Correspondances :**
- **CLUBS :**

RECTIFICATIF:

RESULTAT :



HOMOLOGATION DES RESULTATS :
JEUNES CATEGORIES

Journée 23 /02/2024				
GATEGORIES JEUNES (10^{eme} journée) GROUPE "A"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
DJ54	USCAL	05-01	09-00	02-04
URB	EOB	///////	01-00	NJ
AR	JSK	NJ	NJ	NJ
CR	CAB	P/A	01-04	01-03

EXEMPT : ASSIREM / ME

Journée 24/02/2024				
GATEGORIES JEUNES (REPRISE 03^{eme} journée) GROUPE "B"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
USMB	JSAM	01-04	01-04	00-03



➤ **TRAITEMENT DES AFFAIRES :**
➤ **SENIORS:**

AFFAIRE N° 20:

- Suite au non paiement des amendes de la saison 2023/2024
Infligée au club **A RAOURAOUA**.
-vu la mise en demeure transmise au club **AR** en date du 21.02.2024
-vu l'expiration du délai accordée au club pour le paiement de leurs amendes
(28.02.2024)
- En application de l'article 133 du règlement des championnats de football amateur, la commission décide :
- Défalcation d'un point du total de points du club **A RAOURAOUA**.

AFFAIRE N° 21:

- Suite au non paiement des amendes de la saison 2023/2024
Infligée au club **IRB EL ESNAM**
-vu la mise en demeure transmise au club **IRBE** en date du 21.02.2024
-vu l'expiration du délai accordée au club pour le paiement de leurs amendes
(28.02.2024)
- En application de l'article 133 du règlement des championnats de football amateur, la commission décide :
- Défalcation d'un point du total de points du club **IRB EL ESNAM**.



CATEGORIES JEUNES:

AFFAIRE N° 19: Rencontre AR – JSK du 23.02.2024 « U19 »

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de EL HACHIMIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **JSK** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 »

du CSA : **A ROUROUA**;

- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai règlementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **A RAOURAOUA**, annula la rencontre.
- Attendu que l'Equipe U 19 du CSA **AR** est à son 3ème Forfait :
 - Rencontre **AR /USCAL** du 27.12.2023 Affaire n° 01 (BO n° 07 du 04.01.2024)
Absence de l'Equipe **AR**.
 - Rencontre **CAB / AR** du 31.12.2023 Affaire n° 09 (BO N° 07 du 04.01.2024)
Absence de l'Equipe **AR**.
 - Rencontre **AR / JSK** du 23.02.2024 Affaire n° 19 (BO N° 14 du 29.02.2024)
Absence de l'Equipe **AR**.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **A RAOURAOUA** au profit de celle du club **JS KADIRIA** sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 15 000 DA (cinq mille DA)** au club **AR**.
- **DEFALCATION** D'un (01) point à l'Equipe « Seniors » du : **AR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 20: Rencontre AR – JSK du 23.02.2024 « U17 »

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de EL HACHIMIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **JSK** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U17 »

du CSA : **A ROURAOUA**;

- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai règlementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **A RAOURAOUA**, annula la rencontre.
- Attendu que l'Equipe U 17 du CSA **AR** est à son 3ème Forfait :
 - Rencontre **AR /USCAL** du 27.12.2023 Affaire n° 02 (BO n° 07 du 04.01.2024) Absence de l'Equipe **AR**.
 - Rencontre **CAB / AR** du 31.12.2023 Affaire n° 10 (BO N° 07 du 04.01.2024) Absence de l'Equipe **AR**.
 - Rencontre **AR / JSK** du 23.02.2024 Affaire n° 20 (BO N° 14 du 29.02.2024) Absence de l'Equipe **AR**.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **A RAOURAOUA** au profit de celle du club **JS KADIRIA** sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 15 000 DA (cinq mille DA)** au club **AR**.
- **DEFALCATION** D'un (01) point à l'Equipe « Seniors » du : **AR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 21: Rencontre AR – JSK du 23.02.2024 « U15 »

- Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d' EL HACHIMIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : JSK était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 » du CSA : A ROURAOUA;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : A RAOURAOUA, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club AR au profit de celle du club JSK sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club AR.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).**

AFFAIRE N° 22: Rencontre CR - CAB du 23.02.2024 « U19 »

- Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de BIR GHBALOU ;
- **Attendu** que la partie n'a pas eu sa durée réglementaire, alors que le score était de (02) à (02);
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match, il ressort que l'arrêt de la rencontre est consécutive à LA sortie de l'ambulance.
- Attendu qu'en application de l'article 14 et 68 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015**, l'arbitre a annulé la rencontre suite à LA sortie de l'ambulance

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club CR au profit de celle du club CAB sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 5 000 DA** au club CR.



AFFAIRE N° 23: Rencontre URB - EOB du 26.01.20234 « U15 »

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de AIT LAZIZ;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **EOB** était présente sur le terrain avec un effectif amoindri « -11 joueurs » ;
- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **EOB** , annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **EOB** au profit de celle du club URB sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 15 00 DA (MILLECINQ CENT DA)** au club **EOB**.
- **DEFALCATION D'un (01) point** à l'équipe U15 DE CLUB **EOB**.



DESIGNATIONS :

JOURNEE DU VENDREDI 08/03/2024 **DIVISION HONNEUR 15^{eme} Journée**

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
ADJIBA	ESS-CAB	S	14H30
ATH MANSOUR	UCAM-IRBE	S	14H30
M'CHEDALLAH	OR-USCAL	S	14H30
BIR GHBALOU	CR-JSAM	S	14H30

EXEMPT : AR / EOB / JSC

CHAMPIONNAT DES JEUNES **12^{eme} Journée GROUPE « A »** **VENDREDI 08-03-2024**

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
KADIRIA	JSK-URB	/////	09H00	11H00	
AIN BESSAM	CAB-ASSIREM	09H00	11H00	14H30	
BIR GHBALOU	CR-DJ54	09H00	11H00	14H30	
DIRAH	USCAL-AR	09H00	11H00	14H30	

EXEMPT : ME / EOB



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz -liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



CHAMPIONNAT DES JEUNES
10^{ème} Journée GROUPE « B »
VENDREDI 08 -03-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
TAMELLAHT	FCT-ESS	09H00	11H00	14H30	
M'CHEDELLAH	OR-JSAM	09H00	11H00	14H30	
ATH MANSOUR	UCAM-ASCA	09H00	11H00	14H30	
EL ADJIBA	USEA-USMB	09H00	11H00	14H30	
CHORFA	JSC-IRBE	09H00	11H00	14H30	